



Le Diagnostic Électricité

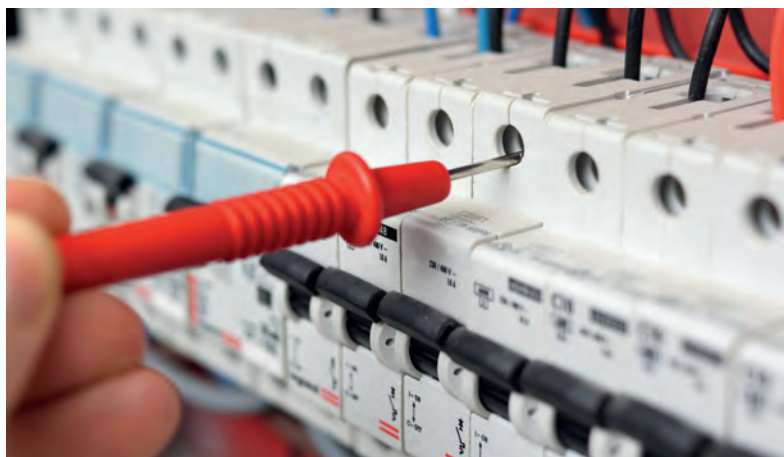


Améliorer les conclusions du rapport

Cet État de l'Installation Intérieure d'Électricité a pour objectif d'identifier les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Le diagnostiqueur contrôlera notamment les éléments suivants : Interrupteurs et sectionneurs, fusibles, disjoncteurs, dispositifs différentiels, la prise de terre et les liaisons équipotentielles, les classes de matériels électriques et différents modes de pose.

Il vérifiera également dans les salles d'eau que les distances de protection minimales sont respectées entre les points d'eau et les prises électriques.

87 points de contrôle sont prévus dans ce diagnostic.



Améliorer les conclusions du rapport

Voici une liste des **3 défauts électriques les plus courants** et nos conseils pour y remédier avant le passage de notre diagnostiqueur...

- **Absence de la borne Terre** : vérifiez que la borne Terre existe bien et qu'elle est reliée à votre installation
- **Absence du disjoncteur différentiel** résiduel 30 mA pour la protection des personnes : ce disjoncteur est fortement recommandé sur tout le logement. Il permet de compenser l'absence de la prise Terre et est primordial pour la protection des personnes.
- **Une distance de protection insuffisante entre les points d'eau et les prises électriques/interrupteurs** dans les salles d'eau

Quand faut-il le réaliser ?

Vous devez faire réaliser un Diagnostic Électricité sur les parties privatives de votre bien immobilier à usage d'habitation si vous souhaitez le vendre et qu'il comporte une installation électrique de plus de 15 ans.

Si des anomalies sont repérées lors du diagnostic, elles sont détaillées dans le rapport et les risques qui en découlent sont cités. Il est fortement conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de les lever.

Le rapport peut également vous proposer d'autres recommandations pour améliorer votre installation.



« Nous n'héritons,
pas de la planète de nos ancêtres
nous l'empruntons à nos enfants

Antoine de Saint-Exupéry »

Cadre réglementaire

- Code de la Construction et de l'Habitation, articles L 134-7 & R 134-10 à 13
- Arrêté du 04/04/2011
- Norme NF XP C 16-600 de février 2011

Safety
Ethics
Environment
SEE by adx groupe

#Pourunmondemeilleur

allo|diagnostic
membre du groupe Adx

Vos Diagnostics au meilleur prix et avec vos rapports sous 24h !